

En réponse à la deuxième question du député, je puis dire que, en plus des immeubles à appartements ou logements multiples, des habitations privées, des supermarchés et des églises, le nouveau quartier comprendra sûrement un certain nombre de logis à prix modiques. Nous en sommes convenus.

M. Valade: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur.

[Français]

Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège et j'appelle votre attention sur le commentaire 119 du précis de procédure parlementaire de Beauchesne, 4^e édition, et plus particulièrement aux paragraphes 1 et 2, que je me permets de citer:

119. (1) L'une des principales fonctions de la Chambre consiste à discuter des questions publiques, ...

[Traduction]

L'hon. M. Nicholson: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. La question soulevée par le député de Sainte-Marie devrait certes être résolue cet après-midi. Le moment est réservé au débat sur l'habitation.

M. l'Orateur: La Chambre est saisie d'une question de privilège. Nous devrions peut-être voir quel en est l'objet.

M. Valade: Ai-je bien compris le ministre? Le débat se poursuivra-t-il cet après-midi?

L'hon. M. Nicholson: Non, monsieur l'Orateur.

M. Valade: Voilà pourquoi je pose la question de privilège.

[Français]

Monsieur l'Orateur, je reviens à la citation du commentaire:

119. (1) L'une des principales fonctions de la Chambre consiste à discuter des questions publiques, fonction qu'elle ne peut remplir que par une complète liberté de parole.

Et je cite maintenant le paragraphe 2:

(2) Le simple souci de raccourcir les sessions peut aboutir à une limitation indue de la liberté de parole. Les devoirs d'un parlement représentatif sont trop importants pour être remplis à la hâte. Nulle question ne doit être tranchée qu'après avoir été discutée à fond. On doit, sans doute, s'efforcer d'économiser du temps, ...

M. l'Orateur: A l'ordre! A l'ordre!...

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je cite...

M. l'Orateur: L'honorable député voudrait-il en venir à sa question de privilège?

M. Valade: Monsieur l'Orateur, il me fallait absolument citer les commentaires du précis de procédure parlementaire de Beauchesne pour établir le bien-fondé de la question de privilège que j'entends soulever.

Étant donné la façon dont on a organisé ce débat d'urgence, il a été impossible à de nombreux députés d'exprimer leur point de vue en toute liberté sur des questions qui les intéressent spécialement et à titre de député d'une région urbaine...

Des voix: Oh! Oh!

M. Valade: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas d'explication à donner aux députés libéraux qui tentent de bâillonner le Parlement et la liberté de parole des députés de ce côté-ci de la Chambre, et j'aurais eu des commentaires à faire.

Ma question de privilège, monsieur l'Orateur, est celle-ci: c'est qu'à cause de la procédure, on a imposé le bâillon à la Chambre des communes, sur une question aussi importante que celle du logement, et j'aurais aimé que nous ne soyons pas soumis à des pressions de dernière heure.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette qu'il ne soit pas maintenant possible d'accorder la parole au député du Yukon.

Comme il est une heure, je quitte maintenant le fauteuil.

(La séance est suspendue à une heure.)

Reprise de la séance

La séance est reprise à deux heures et demie.

LA SANCTION ROYALE

M. l'Orateur: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu la communication suivante:

Ottawa, le 21 décembre 1967

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable Gérard Fauteux, juge puîné de la Cour suprême du Canada, agissant en qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui 21 décembre à 3 h. 15 de l'après-midi, pour donner la sanction royale à certains bills.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre humble serviteur.

Le secrétaire adjoint du
Gouverneur général,
A.-G. Cherrier.